



LES VOYAGES

La Libre

La Libre Histoire
La Crète,
berceau de l'Europe,
carrefour des civilisations

Du 02 au 11 septembre 2026



Votre Voyage

LA CRETE, BERCEAU DES DIEUX ET DES CIVILISATIONS

La Crète nous accueille dans un écrin de lumière et de parfums : oliviers argentés, vignobles plongeant vers la mer, villages blancs aux volets bleus noyés sous les bougainvilliers. Mais cette île aux confins de l'Europe est bien plus qu'un paysage méditerranéen : elle est le berceau même de notre imaginaire occidental.

Ici naquit Zeus, que sa mère Rhéa cacha dans une grotte pour le soustraire à la voracité de Cronos. Ici règne Minos, fils de Zeus et d'Europe, dont le palais abritait le labyrinthe de Dédale et le Minotaure.

Derrière le mythe palpite l'Histoire : la civilisation minoenne, l'une des plus anciennes d'Occident, édifia ici de somptueux palais et développa jusqu'à trois systèmes d'écriture avant de s'effondrer mystérieusement vers 1450 avant notre ère.

Suivirent des siècles de conquêtes, grecque, romaine, byzantine, arabe, vénitienne, qui façonnèrent une identité crétoise aussi forte qu'unique, enfin réunie à la Grèce moderne au début du XX^e siècle.

Notre LIBRE HISTOIRE en Crète invite à marcher sur les traces de cette histoire millénaire.

Entre trésors confidentiels et douceur de vivre

Au-delà des vestiges et des mythes, la Crète se vit au quotidien : dans l'hospitalité légendaire de ses habitants, dans la saveur d'une huile d'olive pressée à l'ancienne, dans ces recettes transmises de génération en génération qui font des Crétois l'un des peuples les plus centenaires au monde.

A l'occasion de ce voyage culturel et original, loin des circuits standardisés, nous empruntons les chemins que les Crétois eux-mêmes parcourent, à la découverte d'une île qui se révèle à ceux qui prennent le temps de la découvrir.



Votre Voyage

LIBRE HISTOIRE en Crète, au berceau de la civilisation minoenne et au travers des deux époques byzantines.

*Un séjour hors des sentiers battus avec **Bernard Coulie**.
Un programme sur mesure, unique qui vous propose
une Crète comme personne ne la visite.*

Votre Conférencier : Le prof. Bernard COULIE,
recteur honoraire de l'UCLouvain



Bernard Coulie est professeur émérite et recteur honoraire de l'UCLouvain. Diplômé en philologie classique et en philologie et histoire orientales de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), où il a obtenu son doctorat en études orientales, il a effectué deux séjours postdoctoraux à l'étranger, au Dumbarton Oaks Center for Byzantine Studies (Université Harvard) et à l'Université de Vienne. Il a débuté sa carrière au Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) de Belgique, puis a été nommé à l'UCL où il est devenu professeur ordinaire. Il a enseigné les études arméniennes, géorgiennes et byzantines, ainsi que l'histoire et la pertinence contemporaine de la culture européenne. Sa bibliographie compte plus de 470 titres. Il a été recteur de l'UCLouvain de 2004 à 2009. Il est actuellement président du conseil d'administration du Groupe Jolimont et vice-président du réseau hospitalier Helora.

Les moments forts de votre LIBRE HISTOIRE :

- *Un itinéraire hors des sentiers battus*
- *Guidage exceptionnel de Bernard Coulie*
- *A la découverte de sites minoens, romains, vénitiens, ottomans et byzantins*
- *La région de Selinou, la Crète préservée*
- *Petit monastère d'Agios Nikolaos où nous serons accueillis par les soeurs et les moines des lieux.*
- *Trésor byzantin perdu sur la plaine de Messara : le monastère de Valsamonerou*
- *Héraklion, entre palais minoens et douceur méditerranéenne*
- *Sissi, les fouilles du site archéologique en compagnie de l'archéologue Jan Driessen de la UCLouvain*

Votre Itinéraire

JOUR 1 | Mercredi 02 septembre 2026

Rendez-vous matinal à BRUSSELS Airport
Vol direct vers La Canée Ioánnis-Daskaloyánnis.*

SN 3237 Bruxelles-La Canée 06h05-10h25

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*

Arrivée à l'aéroport Daskalogiannis. Accueil.

Transfert en autocar au mont Profitis Ilias qui domine la ville de La Canée. C'est le lieu où le drapeau grec a flotté pour la première fois en 1913 et c'est ici que reposent Elefterios Vénizelos et son fils Sphoklis qui ont réuni la Crète à la Grèce.
Vue panoramique ininterrompue sur Chania.

Apéritif et présentation des grandes étapes de votre voyage sur l'île, à la taverne qui jouxte le site et offre une vue époustouflante sur la ville.

Descente en autocar vers le port vénitien pour un lunch sur les quais

Dans l'après-midi, promenade dans la ville : visite de la cathédrale orthodoxe et de l'église catholique.

Vous rejoindrez l'hôtel *The Chania* à pied où les bagages ont été déposés.

A 18h00, court transfert en direction du musée archéologique de Chania, visite des nouvelles collections et dîner au musée.

Nuitée à Chania, *The Chania* Hôtel 5* (ou similaire).



JOUR 2 | Jeudi 03 septembre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ en direction de l'Ouest de l'île pour découvrir la petite église byzantine de la Rotonda, unique église construite en rotonde en Crète dont une partie du pavement date du VIème siècle.

Ensuite, nous partons sur les traces du **peintre byzantin Ioannis Pagomenos** qui se déplaçait en Crète occidentale à dos d'âne. Il a peint de nombreuses églises durant la fin du XIIIème et le début du XIVème siècle. La plupart de ses œuvres sont dans de petites églises de cimetières richement décorées.

Cette journée dans la **province de Sélinou**, nous permettra également de découvrir des paysages extraordinaires et une Crète hors des sentiers battus.

Retour à l'hôtel avant de partir dîner sur le port vénitien.
Nuitée à l'hôtel.

JOUR 3 | Vendredi 04 septembre 2026

Embarquement en autocar vers le **site d'Aptera**, lieu mythique où s'affrontèrent les muses et les sirènes. Visite du site romain: théâtre, thermes, citernes.

Le voyage se poursuit vers l'église byzantine d'Agios Nikolaos de Chiliomoudou pour rejoindre le village traditionnel d'Armenoï où nous déjeunerons sous les platanes.

Dans l'après-midi, visite des deux dernières églises peintes par Ioannis Pagomenos à Alikampos, la Dormition de la Vierge et à Mazza, Agios Georgio, son tombeau.

Retour à l'hôtel en fin de journée et dîner sur le port vénitien.



JOUR 4 | Samedi 05 septembre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel, check out et départ de l'hôtel en autocar vers le Sud de l'île.
Visite du **monastère de Preveli**, face à la mer de Libye, un site majeur de la côte sud crétoise.

Ensuite, nous empruntons la route panoramique vers les plus belles plages du Sud de l'île.

Lunch sur la plage de Triopetra pour rejoindre Agia Galini, un port de pêche, situé dans un très beau cadre naturel.

L'après-midi, visite du **palais Minoen de Phaestos**, résidence de Rhadamante frère de Minos, fils de Zeus. Il s'agit de l'un des plus importants centres de la civilisation minoenne en Crète. Il possède un superbe palais minoen qui est daté entre 2000 et 1450 avant J.-C.

Belle vue sur la plaine de la Messara et le mont Psiloritis qui en fait un site envoûtant.

Installation à l'hôtel Idi (ou similaire) à Zaros et dîner au restaurant de l'hôtel.

JOUR 5 | Dimanche 06 septembre 2026

Nous débutons cette journée par la découverte du **monastère d'Odighitrias** qui se distingue par son architecture unique, alliant des éléments byzantins et post-byzantins. Monastère fortifié dans un paysage aride qui enferme un des plus vieux pressoirs de la région.

Traversée de la plaine de la Messara pour rejoindre le site archéologique de Gortyne, ancienne cité dorienne et ensuite romaine, capitale de la province romaine de Crète et de Cyrénaïque.

La visite sera suivie du nouveau **musée archéologique de la Mesara**.

Cap ensuite vers l'**installation vinicole** de Stelios Zacharoudakis. Visite de l'installation Orti Petra, dégustation de vins et lunch léger.

La journée s'achève par la visite du petit **monastère d'Agios Nikolaos** où nous serons accueillis par les moines et les sœurs qui nous permettront de visiter les deux églises, consacrées au saint, avec des fresques incroyables

Diner et nuitée.



JOUR 6 | Lundi 07 septembre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Check-out et départ vers le **petit monastère de Valsamonerou**, l'un des plus remarquables monuments en Crète, bijou d'art byzantin.

Michaelis Damaskinos, le maître d'El Greco, y a résidé. La route se poursuit vers la riche vallée d'Amari au travers d'oliveraies millénaires pour rejoindre le petit village de Meronas et son église à trois nefs contenant une fresque unique représentant la scène du recensement de Joseph et Marie.

Lunch le long d'une belle gorge et route vers Héraklion.

La journée se poursuit en visitant le **monastère d'Arkadi**, haut lieu de la révolte crétoise de 1866, symbole de liberté mais aussi l'un des monuments historiques et religieux les plus importants de la Crète.

Installation à l'hôtel Lato Boutique 4* (ou similaire) et dîner dans un restaurant jouxtant l'hôtel.

JOUR 7 | Mardi 08 septembre 2026

Départ à pied de l'hôtel pour rejoindre le **musée archéologique d'Héraklion**. La journée se poursuivra toujours à pied dans les rues d'Héraklion, à la découverte de la basilique St Titus (protecteur de l'île), et des principaux monuments de la vieille ville : église Saint-Marc, loggia vénitienne, fontaine Morosini, etc.

Lunch léger dans le centre-ville avant de rejoindre le **musée Agia Aikaterina** qui conserve les icônes byzantines d'Héraklion.

Possibilité de visiter le palais de Knossos ou la forteresse Koules sur le port.

Retour à l'hôtel, temps libre et dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel.



JOUR 8 | Mercredi 09 septembre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Check-out et départ vers le **palais minoen de Malia**, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Visite.

Nous rejoignons ensuite, le village suivant, Sissi, pour visiter les fouilles du site archéologique en compagnie de l'archéologue Jan Driessen de l'UCLouvain.

Lunch en taverne à Sissi avec l'équipe du professeur Driessen. Visite du **musée archéologique d'Agios Nikolaos**.

Cap sur Agios Nikolaos, installation à l'hôtel Intercontinental 5* (ou similaire) et temps libre.

En soirée, dîner dans une taverne locale proche de l'hôtel.

JOUR 9 | Jeudi 10 septembre 2026

Départ de l'hôtel en autocar vers l'église de **Panagia Kera** à Kritsa, visite de la magnifique église byzantine dont les fresques racontent la vie de la Vierge.

Le site antique de Lato sera la prochaine visite et sera suivi par celui de Gournia (ville et palais minoens).

Vers midi, c'est dans le village de Mochlos, face au site archéologique de la petite île d'Agios Nikolaos, que nous prendrons un lunch traditionnel.

Retour à l'hôtel à Agios Nikolaos en faisant une halte au **monastère de Faneromeni** qui domine la baie de Mirabello et temps libre

En soirée, dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel.



JOUR 10 | Vendredi 11 septembre 2026

Petit-déjeuner à l'hôtel - check out.

Pour notre dernière journée en Crète, nous prenons la route vers le petit monastère de Kremasta, ensuite le plateau du Lassithi pour le lunch à plus de 1000 mètres d'altitude avant de revenir sur Héraklion.

Arrivée à l'aéroport et vol vers Bruxelles avec escale.*

LH4325	Heraklion-Munich	18h45-20h35
SN2652	Munich-Bruxelles	21h45-23h05

**Horaire sous réserve de modification par la compagnie aérienne.*



Hébergements

Hôtels mentionnés ou similaires de votre voyage en Crète :

Chania : The Chania Hotel*****

Situé juste à l'extérieur de la ville, luxueux et moderne, l'hôtel Chania 5* adopte un style délicieusement inspiré de l'Art déco tout en étant moderne.



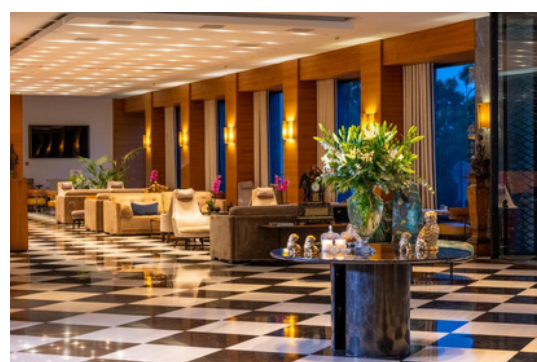
Zaros : Idi Hotel ***

L'hôtel Idi se trouve à proximité du village de Zaros, au grand calme dans un magnifique environnement. Le complexe s'étend sur une superficie de 1,5 hectares, avec des jardins luxuriants et une piscine extérieure.



Héraklion : Aquila Atlantis *****

A moins de 200 mètres du musée archéologique d'Héraklion, l'établissement 5 étoiles est particulièrement élégant. Il dispose d'une piscine extérieure avec une vue imprenable sur le port.



Hébergements

Agios Nikolaos : the Intercontinental *****

Havre de sérénité balnéaire, l'hôtel 5 étoiles, surplombant la baie de Mirabello, associe l'élégance et le confort au charme de la Crète.



AVANT DE PARTIR :

Formalités :

Pour les citoyens belges : une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit, la Grèce faisant partie de l'espace Schengen. La Crète ne présente aucun risque sanitaire particulier et aucun vaccin spécifique n'est exigé.

Climat :

Une période idéale pour la Crète. Les températures oscillent entre 24 et 29°C, la mer reste chaude (autour de 24°C) et la chaleur estivale s'atténue. Septembre est probablement l'un des meilleurs mois pour un voyage culturel : la chaleur estivale s'apaise, ce qui rend les visites de sites archéologiques bien plus confortables.

Paieement et banque :

La Grèce utilise l'euro, donc aucun change nécessaire pour les Belges. Les cartes bancaires sont largement acceptées dans les zones touristiques, restaurants et hôtels. Prévoyez toutefois un peu de liquide pour les petites tavernes de village, les marchés locaux et certains sites archéologiques. Les distributeurs automatiques sont nombreux dans les villes et stations balnéaires.

Prix & Conditions



Libre Histoire

Voyage culturel en Crête

Du 02 au 11 septembre 2026

Prix par personne :

Sur base de min. 20 participants

Chambre double/twin : 4620€ pp

Chambre single : 5870€ pp

Inclus : Les vols en classe économique au départ de Bruxelles (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes (novembre 2025) | Hébergement dans les hôtels mentionnés (ou similaire) | L'apéritif du premier jour | Les repas de midi en taverne | Les repas du soir au restaurant ou en taverne proche de l'hôtel | Les boissons à table, ¼ de vin ou une bière ou un rafraîchissement et eau à table à midi, ½ de vin ou une bière ou un rafraîchissement et eau à table le soir | Les transferts en minibus 22 places de luxe climatisé | Le transfert des bagages | Le guide conférencier | Le guide licencié local francophone | La taxe de résilience environnementale | TVA & Fonds de Garantie

Non inclus : | Les boissons hors que celle décrites ci-dessus | Les entrées des sites et musées (le prix sera communiqué en avril 2026) | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses à caractère personnel | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe IPM)

Lic 1652, Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

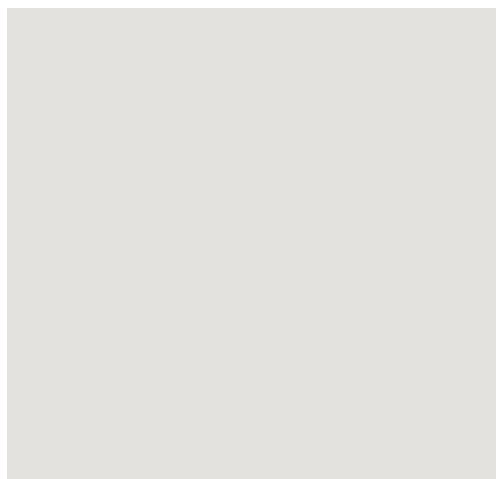
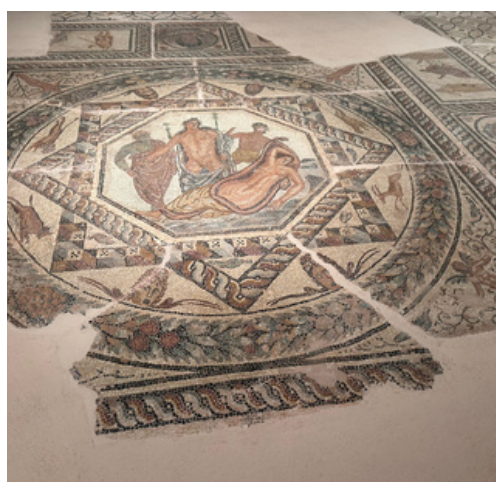
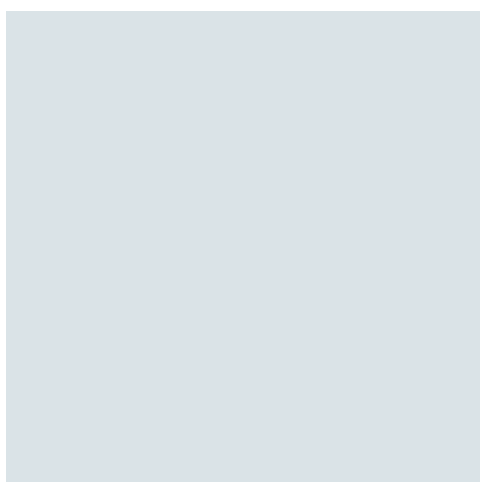
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription



Libre Histoire en Crête, du 02 au 11 septembre 2026

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Libre Histoire en Crête" du 2 au 11 septembre 2026

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Cabine : ☐ Chambre double : 4620€ pp ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 4620€ pp
 ☐ Chambre single : 5870€ pp

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962** au nom de **Travel Team Consult**, avec la mention **"Libre Histoire Crête 09-2026"** et le solde pour le 22 juillet 2026 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise **L'Agence LES VOYAGES** à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe IPM)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : **Mutuaide Assistance**, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : **INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800**

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.